

## Compte-rendu

### Réunion de Conseil Municipal Lundi 7 Janvier 2019 à 19h00

Présents : MORAZIN R.- LERAY M. - CHAUDAGNE M. – PERON V. - LEMOINE P. - LETOURNEL C.  
– DUREY N. - COUDRAIS R. - POULY A. – KERGOURLAY J.P. à partir de 19h20 - CORVOISIER  
J-Y - HIGNET M - LEBRET L - LARCHER E

Absents excusés : - Mme AUDRAN Laëtitia a donné pouvoir à Mme LETOURNEL Carole

Mr CHAUDAGNE Michel a été élu secrétaire.

#### **I – Adjonction à l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Projet de rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement touristique : lancement d'une consultation selon la procédure adaptée :

- Mission SPS
- mission de contrôle technique.

- Etude surveillée.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'ajouter les questions ci-dessus à l'ordre du jour.

#### **II – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 Décembre 2018.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 3 Décembre 2018.

#### **III – Réflexion concernant les modalités de révision éventuelle des horaires de l'école pour la rentrée scolaire 2019-2020.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 12 Novembre 2018 décidant de lancer une réflexion concernant une modification éventuelle des horaires de l'école publique pour la rentrée scolaire 2019-2020. Cette réflexion est engagée entre la Mairie, l'équipe enseignante et le Conseil d'Ecole. Une réunion élus, parents et enseignants est programmée le jeudi 10 Janvier 2019 à 18h00.

Monsieur le Maire propose de procéder à une enquête auprès des parents d'élèves avec deux options concernant les horaires scolaires pour la rentrée 2019-2020 :

- 8h45 -12h15 et 14h15 – 16h45

ou

- 8h45 – 12h15 et 14h00 – 16h30

Les réponses devront être transmises sous plis cacheté pour le 25 Janvier 2019.

L'enquête sera validée s'il est obtenu au moins 75 % de réponse et si un choix atteint les 2/3 des réponses sur 140 familles consultées.

Le dépouillement de l'enquête sera réalisé le 31 Janvier 2019, la validation de l'enquête par le Conseil Municipal le 4 Février 2019 et la validation par le Conseil d'Ecole le 5 Février 2019. La réponse à l'Inspection Académique sera rendue par la Mairie le 6 Février 2019.

#### **IV - : Rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement touristique : gîte : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.)**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du mail du 28 Septembre 2018 relatif à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Exercice 2019.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations suivantes :

- délibération du 8 Janvier 2018 : marché d'assistance aux Communes de moins 2000 habitants : projet ex « Bonne Franquette » proposition de mission d'assistance de la Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille et Vilaine.

- délibération du 8 Octobre 2018 : étude SADIV (SPL) : rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement et associatifs : validation de l'étude.

- délibération du 8 Octobre 2018 : rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement et associatifs : plan de financement.

- délibération du 3 Décembre 2018 : résultats définitifs de la consultation selon la procédure adaptée : marché de maîtrise d'œuvre – projet de rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement et associatif.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) au taux de 25 % du montant HT des travaux avec un plafond de 400 000,00 € HT et une subvention d'un montant de 50 000,00 € concernant la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) au titre des Contrats de ruralité.

La Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC souhaite développer une offre d'hébergement touristique sur la Commune. Cette offre doit pouvoir s'adresser à une clientèle locale à la recherche de solution d'hébergement dans le cadre d'évènements privés, sportifs et associatifs, mais aussi à une clientèle de passage, dans le cadre d'un développement touristique. En effet la Commune est située dans une zone riche en activités touristiques, circuits de randonnée et lieux de visite. L'aménagement de gîtes d'une capacité de 25 à 30 lits a donc été étudié et serait réalisé dans les locaux de l'ex « Bonne Franquette » appartenant à la Commune.

L'aménagement de cette infrastructure d'hébergement touristique de type gîtes correspond à différents objectifs.

- soutien des actions de stratégie touristique de VHBC constatant le manque d'hébergements de groupe sur notre territoire, pour fixer les touristes.

- renforcement du tissu commercial local en apportant une activité supplémentaire aux commerces chapellois (boulangerie, restaurant, boucherie épicerie notamment).

- revitalisation du centre-bourg et valorisation du patrimoine existant.

- développement des activités sportives existantes avec l'ouverture d'un centre labellisé VTT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement suivant :

## Plan de financement

| Dépenses HT : 550 727,00 € HT  | Recettes HT : 550 727,00 €   |
|--|--|
| - <u>Architecte</u> :<br>(mission de maîtrise d'œuvre : 56 500,00 € HT | - Etat : DETR : 100 000,00 €<br>(400 000 € x 25 %)   |
| - <u>Géomètre</u> : 3 880,00 € HT                                      | - <u>DSIL</u> : 50 000,00 €<br>(Dotation de Soutien à<br>L'Investissement Local)<br>au titre contrat de ruralité |
| - <u>Mission SPS</u> : 19 872,00 € HT<br><u>et mission de contrôle</u> | - <u>Région</u> : 65 000,00 €  |
| - <u>Travaux</u> : 470 475,00 € HT                                     | - <u>Département</u> : 120 000,00 €<br>(contrat de territoires)  |
|  | - <u>Autofinancement</u> : 97 727,00 €   |
|  | - <u>Emprunt</u> : 120 000,00 €  |

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14
- Pouvoir : 1
- Pour : 15 dont 1 pouvoir
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'opération de réhabilitation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement de type gîte - gîte d'étape.
- Approuve le plan de financement mentionné ci-dessus.
- Décide de solliciter de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) – Exercice 2019 – et une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) dans le cadre des contrats de ruralité.

### **V – Projet de rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement touristique : lancement d'une consultation selon la procédure adaptée :**

#### **- mission SPS**

#### **- mission de contrôle technique**

Dans le cadre du projet de rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement touristique, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation selon la procédure adaptée pour les missions suivantes :

- mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé)
- mission de contrôle technique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14
- Pouvoir : 1
- Pour : 15 dont 1 pouvoir
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de lancer une consultation selon la procédure adaptée concernant les missions suivantes :

- mission SPS
- mission de contrôle

dans le cadre du projet de rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement touristique.

## **VI – Proposition d'achat d'une parcelle au sud de la boulangerie**

Il est décidé de surseoir à cette question.

## **VII – Agence postale : travaux de réfection de peinture et travaux d'accessibilité.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis proposé par l'Entreprise François LECROSNIER DECORATION sise 6, rue des Vaults – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC concernant la réfection des peintures de l'Agence Postale pour un montant de 1 011,00 € TTC. Monsieur le Maire spécifie au Conseil Municipal que la Poste versera une subvention de 50 % dans le cadre de ces travaux.

Monsieur le Maire précise également que la Poste accordera une subvention concernant les travaux d'accessibilité de la banque d'accueil.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14
- Pouvoir : 1
- Pour : 15 dont 1 pouvoir
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis favorable à la réalisation des travaux suivants à l'Agence Postale :
  - travaux de réfection des peintures
  - travaux d'accessibilité à la banque d'accueil.

## **VIII – Demande de fin de disponibilité : Mme MARCADE Charlotte : adjoint territorial du patrimoine.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 2 Juillet 2018 émettant un avis favorable à la demande de disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2018 pour une durée de 6 mois de Mme MARCADE Charlotte – Adjoint territorial du patrimoine en fonction à la bibliothèque municipale. Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier recommandé reçu le 6 Décembre 2018 émanant de Mme MARCADE Charlotte souhaitant mettre fin à sa période de mise en disponibilité et sollicitant la réintégration à son poste à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2019.

Monsieur le Maire spécifie qu'il prendra un arrêté de réintégration à son poste suite à disponibilité pour convenance personnelle concernant Mme MARCADE Charlotte. Cet arrêté prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2019.

## **IX – Demande de subvention – club badminton : Val d'Anast.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 30 Novembre 2018 de Mr Samuel HOCHARD – Président de Maure Badminton Club, Ensemble Sportif Calypso - rue du Stade – MAURE DE BRETAGNE – 35330 VAL D'ANAST sollicitant une subvention pour le club de badminton.

Il est proposé d'étudier ce dossier avec l'ensemble des demandes de subvention en séance de Conseil Municipal d'octobre 2019.

## **X - Etude surveillée.**

En raison de l'importance des effectifs fréquentant la garderie le mardi et le jeudi soir, Monsieur le Maire propose de mettre en place une étude surveillée le mardi et le jeudi soir de 17h00 à 17h45 au même tarif que le tarif de la garderie, soit 0,55 Euros. Cette étude surveillée concernera les élèves du CP au CM2. Il sera fait appel à un agent des écoles pour assurer ce service.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14
- Pouvoir : 1
- Pour : 15 dont 1 pouvoir
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de mettre en place un service d'étude surveillée le mardi et le jeudi de 17h00 à 17h45 dans les conditions énoncées ci-dessus.

## **Informations**

### 1°) Courrier de Mr SAGLIO Gaëtan – La Roche aux Fougeroux

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 10 Décembre 2018 de Mr SAGLIO Gaëtan domicilié La Roche aux Fougeroux en LA CHAPELLE-BOUEXIC spécifiant son refus d'installation de compteur Linky à son domicile.

### 2°) Compte-rendu VHBC

Mme LETOURNEL Carole, délégué communautaire, précise que le conseil communautaire en séance du 5 Décembre 2018 a décidé d'autoriser le principe d'attribution de fonds de concours aux communes centre de bassin de vie. Dans ce cadre, VAL D'ANAST percevra 500 000 Euros pour la construction d'une salle de sport. GUIPRY-MESSAC percevra 500 000 Euros pour la réalisation d'un pôle enfance/petite enfance, et 500 000 Euros pour le programme d'investissement relatif à l'ouverture du collège.

### 3°) Invitation vœux VHBC

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal est invité à la cérémonie des vœux de VHBC qui se déroulera le 17 Janvier 2019 à GOVEN.

### 4°) Vœux du Maire

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux du Maire se déroulera à la salle-polyvalente le samedi 12 Janvier 2019 à 10h30. Un buffet sera servi le soir à 19h30.

### 5°) Vœux du Conseil Départemental

Les vœux du Conseil Départemental se dérouleront le mardi 22 Janvier 2019 à BETTON.

### 6°) Information Urbanisme

Mr CHAUDAGNE Michel – Adjoint à l'Urbanisme, précise qu'un dossier présentant le bilan des autorisations d'urbanisme pour l'année 2018 est à la disposition de chaque conseiller municipal.

Ont été instruits en 2018 :

- 11 permis de construire
- 29 déclarations préalables
- 66 certificats d'urbanisme

### 7°) SMICTOM

L'augmentation de la redevance d'ordures ménagères s'élèvera à 7,5 % pour 2019.

Le 14 Janvier 2019  
Le Maire  
Roger MORAZIN